

0012597

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussigné, Régie Nationale des Usines Renault, Société anonyme au capital de 3 387 212 475 F - 34, Quai du Point du Jour 92109 Boulogne-Billancourt Cédex - constructeur, certifions :

## a) Que le véhicule :

- 1° Genre  
2° Marque : Renault  
3° Type : FB30A5  
4° N° d'ordre dans la série du type : **VF1FB30A5**  
5° Carrosserie  
6° Source d'énergie  
7° Puissance administrative  
8° Nombre de places assises (y compris le conducteur)\*\*  
9° Dimensions  
Largeur  
Longueur  
Surface  
10° Poids total autorisé en charge  
11° Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base :  
12° Poids total roulant autorisé  
13° Charge utile du véhicule de base :  
14° Niveau sonore de référence  
15° Régime de rotation du moteur lui correspondant

Versions \*

|                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| VASP<br>Ambulance<br>3,200 A     | VASP<br>Ambulance<br>3,840 A     |
| Fourgon<br>G.O<br>8 CV<br>2 ou 3 | Fourgon<br>G.O<br>8 CV<br>2 ou 3 |
| 2,000                            | 2,000                            |
| 5,000                            | 5,640                            |
| 10,000                           | 11,280                           |
| tonne<br>3,50                    | tonne<br>3,50                    |
| tonne<br>1,76                    | tonne<br>1,82                    |
| tonne<br>5,50                    | tonne<br>5,50                    |
| tonne<br>1,74                    | tonne<br>1,68                    |
| dB.A<br>91                       | dB.A<br>91                       |
| (tr / min.)<br>3150              | (tr / min.)<br>3150              |

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins), le \_\_\_\_\_ pour être livré à \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

\*\* Rayer la mention inutile

\* Rayer les colonnes inutiles

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception.

**RAPPEL :** Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

D'une déclaration à la Préfecture.

Le cas échéant d'une réception à Titre Isolé par le service des Mines.

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussigné, Régie Nationale des Usines Renault, Société anonyme au capital de 3 387 212 475 F - 34, Quai du Point du Jour 92109 Boulogne-Billancourt Cédex - constructeur, certifions :

a) Que le véhicule livré en \* : plancher cabine : (voir nota)  
châssis-cabine  
châssis-cabine double

- 1° Genre  
2° Marque : Renault  
3° Type : FB30A5  
4° N° d'ordre dans la série du type : **VF1FB30A5**  
5° Carrosserie  
6° Source d'énergie  
7° Puissance administrative  
8° Nombre de places assises (y compris le conducteur)\*  
10° Poids total autorisé en charge  
12° Poids total roulant autorisé  
14° Niveau sonore de référence  
15° Régime de rotation du moteur lui correspondant

Versions \*\*

tonne  
tonne  
dB.A  
(tr / min.)

| CTTE/VASP | CTTE/VASP | CTTE/VASP |
|-----------|-----------|-----------|
| 3,200     | 3,840     | 3,840     |
| G.O       | G.O       | G.O       |
| 8 CV      | 8 CV      | 8 CV      |
| 2 ou 3    | 2 ou 3    | 7         |
| 3,50      | 3,50      | 3,50      |
| 5,50      | 5,50      | 5,50      |
| 91        | 91        | 91        |
| 3150      | 3150      | 3150      |

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins), le \_\_\_\_\_ pour être livré à \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

\* Rayer la colonne inutile

\*\* Rayer les mentions inutiles

NOTA. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis-nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules

- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès verbal de Réception à Titre Isolé

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : VF1FB30A501400011

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres avant gauche